

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 20 juin 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **20 juin 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **14 juin 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – M. MACHADO – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Livredun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – M. KUHN
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Custines</i>	MME HENRY à M. JULIEN
<i>Frouard</i>	M. GRANDBASTIEN à MME FOUET
<i>Livredun</i>	M. DOSE à MME GUENSER
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Livredun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY – MME VILLEMEN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER

N°33 – DB du 20/06/2019

Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE

**Etude de faisabilité d'une unité de méthanisation sur le territoire de la
Communauté de Communes du Bassin Pompey
Demande de subvention**

L'engagement de la France dans le développement des énergies renouvelables s'inscrit dans le cadre du Paquet Climat de l'Union Européenne dont l'objectif est de porter la part des énergies renouvelables à 20 % de la consommation d'énergie d'ici 2020. La France a mis en application cet objectif par la loi du 3 août 2009 de Programmation relative au Grenelle de l'Environnement. Elle s'est fixée pour objectif de porter la part des EnR à 23 % dans le mix énergétique à l'horizon 2020. Cet objectif a été dernièrement renforcé par la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte qui fixe comme objectif à l'horizon 2030 de porter la part des EnR à 32 % de la consommation d'énergie finale.

A l'échelle du Bassin de Pompey, il est affiché la volonté de « Faire évoluer le Bassin de Pompey vers un territoire à énergie positive » à l'horizon 2050, c'est-à-

dire d'aboutir à cette date à une production d'énergie renouvelable équivalente à sa consommation d'énergie.

Afin de répondre à ces objectifs, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a initiée de nombreuses démarches telles que la labellisation Cit'ergie, la rédaction et l'animation de son PCAET ou encore le lancement d'une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale. C'est dans ce cadre, et suite à l'établissement du catalogue de synergie inter-entreprises du territoire qu'a émergée l'idée de créer une unité de méthanisation permettant de traiter, entre autres, les déchets organiques méthanisables de certaines entreprises. Les expériences en cours mettent en évidence le rôle fédérateur et moteur que peuvent jouer la communauté de communes dans le développement de projets de méthanisation portés par des acteurs multiples, qui nécessitent une animation locale forte.

Afin de préciser le potentiel de gisement du territoire, l'idée est d'amorcer la démarche en réalisant une étude de faisabilité opérationnelle. Cette étude doit établir les solutions techniques, économiques et réglementaires adaptées pour la réalisation d'une unité de méthanisation.

Le coût de cette étude est évalué à 25 000 €HT.

Le plan de financement de cette étude serait :

CLIMAXION – Instruction Région	17 500 €HT	70%
Autofinancement Bassin de Pompey	7 500 €HT	30%
TOTAL	25 000 €HT	100%

Il est proposé de solliciter toutes les aides possibles à l'investissement au taux maximal.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Environnement du 13 juin 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auxquelles la Communauté de Communes peut prétendre au taux maximal.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC